



Questions d'actualité

DU PORTE-PAROLAT

du mardi 07 juillet 2015 - de la part de Stéphane Le Foll

INTERIEUR- CCPM

La commission consultative des polices municipales (CCPM) s'est réunie aujourd'hui à l'Hôtel de Beauvau en présence M. Bernard Cazeneuve. La réunion a permis de faire le point sur la mise en œuvre des annonces faites au lendemain des attentats de janvier 2015 : Tout d'abord, dans le domaine de la protection des policiers municipaux, le Gouvernement a décidé de subventionner les collectivités (jusqu'à 50%) pour l'acquisition de gilets pare-balles, en allouant 2,4 millions d'euros supplémentaires par an au Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) sur la période triennale 2015-2017. Une circulaire du 23 mars 2015 a précisé les modalités d'application de ce dispositif. A ce jour, 206 communes, dans 81 départements, ont sollicité le financement de 8.127 gilets pare-balles pour un montant de 2.031.750 euros. L'Etat a entrepris de généraliser les expériences d'interopérabilité des réseaux de radiocommunication entre les polices municipales et les forces de sécurité de l'Etat. Une subvention de 30% est prévue pour l'achat d'un poste de radiocommunication et trois options techniques sont proposées aux collectivités dans une circulaire du 14 avril 2015. Les communes intéressées se font actuellement connaître auprès des services du ministère pour le déclenchement des études techniques préalables. Le ministère de l'intérieur s'est engagé à remettre 4 000 revolvers aux collectivités qui en feront la demande. Le décret du 29 avril 2015 autorise les policiers municipaux à porter ces armes, chargées exclusivement avec des munitions de calibre 38 spécial. Par ailleurs, le Gouvernement s'est engagé à faciliter l'accès des policiers municipaux à certains fichiers nationaux de police. Le projet de décret correspondant vient d'être transmis au Conseil d'Etat et a été soumis à l'avis de la CNIL. Dès sa publication, les policiers municipaux individuellement désignés et spécialement habilités par les préfets de département pourront avoir un accès direct aux informations utiles à l'exercice de leurs missions, contenues dans le système d'immatriculation des véhicules (SIV) et dans le fichier national des permis de conduire (FNPC). Cette rencontre a permis de présenter les nouvelles dispositions envisagées ou récemment adoptées en matière de formation et de statut des policiers municipaux : Afin d'assurer la formation préalable à l'armement des policiers municipaux, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) a été autorisé, par un décret du 2 juin 2015, à acquérir et détenir des munitions. Un arrêté ministériel permettant la formation des policiers municipaux à l'utilisation des générateurs d'aérosols de catégorie B sera prochainement publié. Des évolutions indicielles et statutaires sont intervenues depuis la dernière réunion de la CCPM du 13 février 2014, et ont par ailleurs été présentées lors de cette réunion. La commission consultative des polices municipales se réunira à nouveau, en formation plénière, avant la fin de l'année 2015. Dans l'intervalle, deux groupes de travail seront constitués sous l'autorité du Délégué aux coopérations de sécurité, le premier dédié aux sujets opérationnels, le second aux thématiques statutaires et indemnitaires. Chaque groupe de travail rendra compte de ses travaux et de ses propositions à l'occasion de la prochaine réunion plénière. Le ministre de l'intérieur est attaché à ce que la formation et l'équipement des policiers municipaux progressent. C'est côte à côte que les policiers nationaux, les gendarmes et les policiers municipaux luttent sur le terrain contre la délinquance. C'est ensemble, de façon complémentaire, qu'ils assurent la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens en tout point du territoire.

TRANSPORTS - TRAINS D'EQUILIBRE DU TERRITOIRE (TET)

Alain Vidalies a présenté mardi 7 juillet la feuille de route du Gouvernement pour un nouvel avenir des Trains d'Equilibre du Territoire (TET). Les TET sont une composante essentielle de la desserte de nombreux territoires. Toutefois, ils ne répondent plus aujourd'hui de manière satisfaisante aux attentes, en dessertes comme en qualité. Le constat est clair : près de 20% de voyageurs en moins depuis 2011 à bord des TET, et un déficit d'exploitation devenu insoutenable (330M€ en 2014, 450M€ en 2016). C'est pourquoi Alain Vidalies a voulu lancer le chantier de la renaissance de ces trains, afin qu'ils retrouvent leur pertinence et leurs clients. Car il n'y a pas de fatalité à cette situation : les TET sont un outil majeur de la solidarité et de l'aménagement dans notre pays. Une première étape de ce chantier a permis à la commission présidée par le député Philippe Duron de formuler un diagnostic complet et des recommandations, rendues le 26 mai. « Avec la feuille de route présentée ce mardi, le Gouvernement imprime une nouvelle dynamique pour faire renaître cette offre de transports. Droit à la mobilité, solidarité nationale, aménagement du territoire, maîtrise de l'équilibre économique sont les maîtres mots de la démarche du gouvernement », selon Alain Vidalies. Le Gouvernement s'engage à travers cette feuille de route sur 3 axes : **1. Engager l'élaboration d'une nouvelle convention avec SNCF Mobilités** : Cette nouvelle convention pour 2016-2020 sera élaborée sur des bases refondées, pour que l'Etat devienne une véritable autorité organisatrice de plein exercice, et puisse ainsi intervenir plus efficacement auprès des acteurs

locaux. **2. Adapter l'offre TET aux nouveaux besoins de mobilité** : Une concertation est engagée avec les Territoires et les parties prenantes, sous l'égide du préfet François Philizot, pour faire évoluer l'offre TET sur la base des préconisations de la commission Duron. Cette mission se poursuivra à partir de janvier 2016 avec les nouveaux élus régionaux, afin de disposer des conclusions d'ici mai 2016. Elles permettront au Gouvernement de prendre les décisions qui s'imposent. La SNCF et ses organisations syndicales y seront associées. Cette concertation prendra également en compte l'urgence de donner essor à un nouveau modèle pour l'offre TET de nuit. Plusieurs lignes de nuit sont indiscutables en raison de l'absence d'offre alternative suffisante. Mais les autres lignes desservent des territoires qui bénéficient déjà d'offres alternatives de mobilité de bon niveau, ou qui vont prochainement s'améliorer. La nouvelle convention entre l'Etat et SNCF Mobilités devra donc tirer les enseignements de la diminution régulière de la fréquentation de ces lignes. **3. Renouveler le matériel roulant et améliorer la qualité de service** : Le parc de matériel roulant des lignes structurantes de l'offre TET sera entièrement renouvelé d'ici 2025, pour un montant d'investissement d'environ 1,5 Md€. L'engagement d'une telle opération d'acquisition interviendra d'ici fin 2015. Et **l'acquisition de 34 rames neuves est d'ores et déjà en cours pour un montant de 510 M€**. Elles seront déployées à partir de fin 2016. L'accès à internet doit également être amélioré pour les voyageurs à bord des trains et dans les gares : obligations d'extension de la couverture des lignes ferroviaires prévues dans l'attribution de nouvelles fréquences aux opérateurs mobiles d'ici fin 2015 ; amélioration de la couverture des trains du quotidien d'ici fin 2016, qui devra veiller à la prise en compte des TET, en particulier des lignes structurantes. **L'Etat investit par ailleurs lourdement dans la modernisation des infrastructures ferroviaires (nouvelle génération des contrats de plan Etat-Régions notamment) : ce sont ainsi 2 milliards d'euros que l'Etat investira entre 2015 et 2020, dont l'essentiel concerne l'amélioration du réseau existant emprunté par les TET.**

EDUCATION - RECRUTEMENT DANS LE SECOND DEGRES

Après la bonne nouvelle des recrutements dans le premier degré, où l'ensemble des postes ont été pourvus, Najat Vallaud-Belkacem s'est félicitée de la progression du niveau de recrutement dans le second degré. Ainsi, cette année 11 626 recrutements ont été effectués contre 10 268 en 2014, et 9478 en 2013. Malgré ces bons chiffres qui indiquent que la dynamique de recrutement est clairement engagée, **la ministre ne sous-estime pas les efforts qu'il reste à faire pour parvenir à pourvoir l'ensemble des postes ouverts dans le second degré**. Il reste encore **des postes vacants** (1 383 postes vacants sur les 13 000 postes aux concours) **qui se concentrent sur quelques disciplines**. Mais là aussi le nombre de recrutements augmente : 1 097 capes de mathématiques (contre 838 en 2014), 1 113 capes de lettres modernes (contre 887 en 2014), 254 capes d'allemand (contre 193 en 2014) et 965 en capes d'anglais (contre 917 en 2014). Enfin, **ce haut niveau de recrutement permet de couvrir l'ensemble des départs en retraite** : 944 départs attendus en mathématiques, 775 en lettres modernes, 240 en allemand et 650 en anglais.

EDUCATION - RESULTATS PROVISOIRES DU BAC

665 300 candidats étaient présents à la session de juin 2015 du baccalauréat : 52 % en séries générales, 20 % en séries technologiques et 28 % en voie professionnelle. Le taux d'admis à l'issue du premier groupe d'épreuves, est stable (-0,1 point) malgré une baisse sensible pour le baccalauréat professionnel (- 2,7 points) et un léger recul du baccalauréat technologique (- 0,6 point) compensées par la hausse du baccalauréat général (+ 1,3 point). Le nombre de candidats augmente de 10 400 au baccalauréat général tandis qu'il diminue de 4 200 dans les séries technologiques et de 7 600 dans la voie professionnelle. **Au total, 524 300 candidats (78,8 %) sont reçus à l'issue du premier groupe, soit presque huit candidats sur dix**. 46 500 sont ajournés (7 %), 94 600 pourront se présenter au second groupe d'épreuves à partir du 8 juillet. Le taux d'admis à l'issue du premier groupe d'épreuves au baccalauréat général est de 81,6 % soit 1,3 point de plus qu'en 2014. Le taux d'admis au premier groupe d'épreuves augmente dans toutes les séries générales. La plus forte hausse est constatée pour la série ES avec 3,4 points de plus et 80,6 % de candidats admis au premier groupe, puis pour la série L avec 1 point de plus et 79,7 % d'admis. Enfin, la série S augmente très légèrement (+ 0,1 point) avec 82,7 % d'admis. Le taux d'admis à l'issue du premier groupe d'épreuves du baccalauréat technologique est de 80,2 %, en léger recul par rapport à la session 2014 (- 0,6 point), essentiellement dû aux séries STI2D et Hôtellerie. La série Hôtellerie, avec seulement 2 441 candidats, perd 11,9 points. Le recul est moins important dans les séries STI2D (- 2,9 points) et STMG (- 0,2 point) mais pèsent plus fortement dans le résultat du baccalauréat technologique en raison de leurs effectifs. La série STL, avec un taux d'admis de 86,6 % au premier groupe, gagne 2,6 points. La progression est un peu plus faible dans les séries STD2A (+ 1,4 point) et ST2S (+ 0,5 point). **Le taux d'admis à l'issue du premier groupe d'épreuves du baccalauréat professionnel atteint 72,6 %**, soit une baisse de 2,7 points par rapport à la session 2014, mais reste supérieur à celui de 2013. Le taux d'admis au premier groupe d'épreuves diminue dans les deux domaines de la voie professionnelle : - 3,9 points dans le domaine des services avec 73,8 % des candidats admis ; - 1,2 point dans le domaine de la production avec 71,1 % de candidats admis.

REPUBLIQUE DU CONGO

Le Président de la République s'est entretenu avec son homologue congolais, M. Denis Sassou Nguesso, le 7 juillet 2015, au Palais de l'Élysée. Ils ont évoqué le processus de sortie de crise en République centrafricaine, pour se féliciter des progrès importants réalisés dans la sécurisation du pays et la réconciliation nationale. Les deux Présidents sont convenus qu'il convenait désormais d'assurer la pleine mobilisation de la communauté internationale pour apporter un soutien renforcé au processus électoral et permettre la tenue du scrutin présidentiel aux dates prévues. S'agissant des enjeux d'approfondissement de la démocratie en Afrique, le Président français a indiqué son attachement à la préservation et à la consolidation des institutions. Il a rappelé son attachement aux principes de l'Organisation Internationale de la Francophonie et de l'Union africaine, qui supposent que les réformes constitutionnelles soient fondées sur un consensus. Enfin, François Hollande a salué la mobilisation de la République du Congo en faveur du succès de la Conférence de Paris sur le climat. Il a confirmé au Président congolais que l'Afrique, continent le plus exposé aux changements climatiques, devait bénéficier d'une attention particulière dans le cadre des négociations en cours pour parvenir à un accord global à Paris.

DIALOGUE SOCIAL - COMMISSION NATIONALE DE LA NEGOCIATION COLLECTIVE

François Rebsamen a réuni mardi 7 juillet les membres de la Commission Nationale de la Négociation collective (CNCC) afin de dresser le bilan des accords et avenants conclus pour l'année 2014. Avec 28 accords et avenants interprofessionnels, 951 accords de branches et 36 500 accords signés dans les entreprises, l'année écoulée continue de prouver la qualité et le dynamisme des négociations. **L'augmentation du nombre d'accords de branches est particulièrement significative concernant :** 1. le temps de travail ; 2. l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ; 3. la retraite complémentaire et de prévoyance. Il est déterminant de disposer de branches fortes, en particulier pour les TPE et les PME, pour lesquelles la convention collective joue un rôle structurant primordial. **C'est pourquoi j'ai souhaité la création, au sein de la Commission nationale de la négociation collective, d'une sous-commission dédiée à la structuration des branches.** L'année 2014 marque ainsi une année particulièrement riche dans notre modèle de relations sociales au travail, avec notamment la loi du 5 mars 2014 qui a réformé le cadre de la démocratie sociale. Le projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi, actuellement en nouvelle lecture à l'Assemblée Nationale, s'inscrit dans la continuité des réformes engagées pour une meilleure démocratie sociale.

COMMERCE ARTISANAT – DECRET CONTRAT REVITALISATION ARTISANALE ET COMMERCIALE

Martine Pinville a salué mardi 7 juillet la publication au journal officiel du décret relatif au contrat de revitalisation artisanale et commerciale (CRAC). La loi Artisanat, Commerce et TPE (ACTPE) du 18 juin 2014 a ouvert la possibilité d'expérimenter pendant cinq ans les « contrats de revitalisation artisanale et commerciale » dans des zones marquées par une disparition progressive des activités commerciales ou par un développement de la mono-activité au détriment des commerces et services de proximité. Véritable boîte à outils à la disposition des élus, le CRAC comprend notamment : 1. La rénovation du droit de préemption des communes sur les fonds de commerce. Les élus pourront désormais les déléguer à d'autres opérateurs publics du type Société d'Economie Mixte ou à l'intercommunalité ; 2. L'allongement du délai dont dispose la commune pour trouver un repreneur. En cas de mise en location gérance, ce délai passe de 2 à 3 ans. Le CRAC vient en complément d'autres outils qui permettent aux élus locaux de s'inscrire dans un projet global de soutien à l'économie de proximité ; 3. Le nouveau Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et de commerce (FISAC), lancé le 17 mai dernier, dont le mode d'attribution est dorénavant un dispositif d'appel à projets répondant mieux aux attentes des commerçants et des artisans, ainsi que des collectivités territoriales ; 4. Le rééquilibrage de la composition des commissions nationales et départementales d'aménagement commercial (CNAC et CDAC) pour une représentativité renforcée ; 5. L'ICODE (Implantation locale des COMmerces de DEtail), application interactive de base de données sur la densité commerciale, mis à la disposition des collectivités territoriales, des parlementaires et des Chambres de Commerce et d'Industrie. Pour Martine Pinville **« la revitalisation commerciale dans les centres villes est une priorité du Gouvernement. Nous devons avoir la volonté politique de mener un véritable projet de ville avec des commerces de proximité attractifs et diversifiés, qui répondent aux attentes des habitants et qui créent de la valeur pour nos territoires.** La bataille pour l'emploi passe aussi par le développement du commerce de proximité. C'est cette bataille que je veux mener ! ».

LOGEMENT - LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE BAS-CLICHY

Le quartier du Bas-Clichy regroupe plus de 10 000 habitants, soit le tiers de la population de Clichy-sous-Bois. Les copropriétés qui s'y trouvent, dont celles du Chêne Pointu et de l'Etoile du Chêne, sont **confrontées à de graves difficultés urbaines et sociales**, de nombreux occupants se trouvent dans des situations de grande précarité, et vivent dans des conditions d'habitat indigne. **Afin de transformer durablement le quartier et d'assurer des conditions de logement décentes pour ses habitants, Sylvia Pinel, Myriam El Khomri, et l'ensemble des acteurs publics concernés, ont signé mardi 7 juillet une convention de partenariat innovante pour traiter les copropriétés dégradées du quartier du Bas-**

Clichy, en mobilisant des moyens exceptionnels sur le long terme. Inscrite dans la continuité de nombreuses actions réalisées ces dernières années, elle marque le **démarrage de la première opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national** (ORCOD-IN). L'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF), qui pilotera l'opération, engagera : 1. Un projet ambitieux de transformation profonde du quartier, qui s'appuiera notamment sur le nouveau programme de renouvellement urbain mis en œuvre durant les dix prochaines années et mobilisant les financements de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) ; 2. La mise en place d'un dispositif d'intervention immobilier et foncier (acquisition et portage de lots de copropriétés dégradées) : **les acquisitions débuteront immédiatement auprès des propriétaires qui le souhaitent** (120 sont d'ores et déjà programmées) ; 3. Un plan de relogement et d'accompagnement social des habitants, sous l'égide des services de l'Etat ; 4. Les démarches nécessaires pour lutter contre l'habitat indigne, en articulation avec les services de l'Etat, la Ville de Clichy-sous-Bois et l'Agence régionale de Santé (ARS) ; 5. Des plans de redressement et de sauvegarde des copropriétés en mobilisant les outils mis en place par l'Anah (plans de sauvegarde, Opération programmée d'amélioration de l'habitat - OPAH, Programmes opérationnels de prévention et d'accompagnement en copropriété -POPAC). Le lancement de cette opération permettra de mettre en œuvre un nouveau projet urbain, dont les premières esquisses seront présentées au début 2016, pour créer un véritable centre-ville à Clichy-sous-Bois et améliorer le cadre de vie des habitants.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE AGRICOLES – AGROPARISTECH INRA

Le protocole d'accord pour la mise en œuvre de l'implantation d'AgroParisTech et de l'INRA a été signé ce 7 juillet par l'ensemble des parties prenantes à l'opération, y compris la Caisse des dépôts. Cette signature a été l'occasion de rappeler que l'implantation conjointe d'AgroParistech et de l'INRA **sur le campus de Saclay** constitue une opportunité exceptionnelle pour la politique portée par le Gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche agricoles. En effet, sur le plan stratégique, cette implantation permet d'une part de renforcer l'inscription de l'INRA et d'AgroParisTech dans la politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche qui vise à la création de pôles attractifs au niveau international, et d'autre part de **renforcer leur coopération entre eux et avec les autres établissements du campus de Saclay. La Caisse des dépôts apporte son appui en ingénierie, ses financements et ses fonds propres pour la mise en œuvre du projet.** Les différents partenaires ont souligné que la recherche et les étudiants bénéficieront de ce terreau fertile, propice au croisement des regards, à la multidisciplinarité, à l'enrichissement des parcours et au partage des expériences et des compétences. Le rapprochement géographique ainsi permis avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche prestigieux et l'accès à des équipements de pointe, facilitera la réalisation des ambitions partagées de la Communauté d'Universités et Établissements (COMUE) « Université Paris Saclay ». Sur le plan matériel, la mise en œuvre du projet est une occasion unique d'offrir aux étudiants et aux équipes concernées d'AgroParistech et de l'INRA d'excellentes conditions de travail. A cet égard, a été saluée la mobilisation des différents partenaires - **AgroParisTech, INRA, Caisse des dépôts et consignations, Campus Agro SAS et les services de l'Etat** - pour faire aboutir un projet immobilier ambitieux, dont le plan de financement bénéficie désormais d'assises et d'engagements solides traduits par le protocole d'accord. A cet égard, **il est rappelé que l'Etat concourra à hauteur de la moitié du coût total du projet l'engagement de contributions d'une ampleur exceptionnelle de près de 250 M€,** notamment grâce à la mobilisation pour cette opération d'intérêt national des moyens du Plan Campus et du Programme d'investissement d'avenir. « *L'ensemble des partenaires se sont réjouis de cette étape importante qui traduit la capacité des acteurs à se mobiliser pour de grands projets et investissements d'avenir nécessaires pour renforcer le rayonnement et l'attractivité de la recherche et de l'enseignement supérieur français.* ». L'Etat et les établissements se mobiliseront pour faciliter la mobilité des personnels et étudiants concernés vers le plateau de Saclay dans les meilleures conditions possibles.

CULTURE – CONCILIATION MEDIATEUR LECTURE NUMERIQUE PAR ABONNEMENT

Fleur Pellerin a salué mardi 7 juillet le succès de la conciliation menée par le Médiateur du livre, Laurence Engel, relative aux offres de lecture numérique par abonnement. Grâce à l'intervention du Médiateur, saisi par la Ministre le 24 décembre 2014, une solution a pu être trouvée avec chacune des **six entreprises en situation de non-conformité** avec la loi. **Toutes se sont engagées à adapter leur offre d'ici la fin de l'année** pour assurer leur compatibilité avec le cadre législatif existant. La richesse des solutions proposées par ces entreprises, dont plusieurs sont des "start-ups" françaises, témoigne de la souplesse de la loi qui régle le prix du livre depuis 1981. Etendue au livre numérique en 2011, elle continue d'encourager l'innovation et l'émergence d'offres nouvelles, en s'adaptant aux attentes des citoyens, tout en protégeant les fondements de la vitalité de la filière du livre en France : la rémunération de la création et la diversité de l'offre proposée aux lecteurs. **Ces solutions nouvelles montrent que la régulation du prix du livre n'a rien perdu de sa pertinence à l'ère numérique.** L'issue favorable de cette première conciliation confirme également la pertinence du rôle du Médiateur pour la filière du livre. La qualité des échanges avec l'ensemble des acteurs concernés, l'accord final trouvé avec chacun montrent que la Médiateur du livre a su rapidement trouver sa place au sein de la filière. La Ministre salue à ce titre le travail engagé par Laurence Engel pour parvenir à cette conclusion positive.

JEUNESSE – EXPERIMENTATION COLONIES DE VACANCES

Patrick Kanner a lancé mardi 7 juillet, à l'occasion de départ de plusieurs centaines d'enfants à la Gare Montparnasse, l'expérimentation #GénérationCampColo. Si les camps et colonies de vacances sont moins fréquentés, ils sont également de moins en moins mixtes, avec l'exclusion progressive des enfants des classes moyennes les plus fragiles et une segmentation de l'offre par catégories socioprofessionnelles. Afin de corriger cette évolution, et de permettre aux camps et colonies de vacances de conserver ce qui fait le cœur de leur intérêt – le mélange et le brassage entre des enfants et des adolescents d'origines diverses, et une expérience unique en particulier pour ceux qui, sans cela, n'auraient pas la chance de partir en vacances – le ministre a lancé l'expérimentation #GénérationCampColo, pour des séjours de nouvelle génération accessibles à tous. Portée par le ministère, la Caisse Nationale des Allocations Familiales, la Jeunesse au plein air, l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air et le Scoutisme français, l'expérimentation vise au renouvellement de l'offre des organisateurs associatifs, pour davantage de mixité sociale dans les séjours, dans une démarche d'éducation populaire et de développement durable. Il s'agit de soutenir les nouvelles formes de « colos », permettant l'innovation et privilégier une démarche plus qualitative auprès des familles, des prescripteurs et des financeurs.

DOUANE – NOUVEAU PATROUILLEUR

Christian Eckert a inauguré mardi 7 juillet à la Seyne-sur-Mer le nouveau patrouilleur de la douane française, le DFP3 Jean-François Deniau, en présence de Mme Hélène Crocquevielle, Directrice générale des douanes et droits indirects et du Vice-Amiral d'Escadre Yves Joly, Préfet maritime de la Méditerranée. Bâtiment de 53 mètres, intégralement construit en France, le « Jean-François Deniau » devient l'une des composantes majeures des garde-côtes de la douane française en Méditerranée, en complément des 11 moyens navals actuellement en service. Ce navire est le plus grand du dispositif naval de la douane française. Il est conçu pour réaliser 188 jours de missions à la mer par an. Trois équipages de marins de la douane se relayeront pour assurer ses missions : 1. Contribuer au dispositif national de l'action de l'Etat en mer (AEM), politique interministérielle pilotée localement par le Préfet maritime, pour la surveillance à proximité des côtes métropolitaines ou en projection, le cas échéant, en coopération avec la marine nationale. Le patrouilleur sera engagé dans les luttes contre les grands trafics par voie maritime et notamment les trafics de stupéfiants, de tabacs ou d'armes. 2. Participer aux opérations coordonnées par l'agence européenne FRONTEX de lutte contre l'immigration clandestine et de sauvetage des naufragés dans le cadre de la surveillance des frontières extérieures de l'Union européenne. C'est à ce titre que le DFP3 Jean-François Deniau a été cofinancé à 67% par des fonds européens (sur un coût total de 13,54 millions d'euros). Christian Eckert a salué « le renforcement des moyens de la direction garde-côtes des douanes de Méditerranée, qui est à l'image des enjeux et de la diversité des missions assurées par les services de l'Etat dans la zone ».

AFFAIRES EUROPEENNES – COOPERATION TRANSFRONTALIERE FRANCO-ALLEMANDE

Harlem Désir, a signé mardi 7 juillet à Metz avec son homologue Michael Roth une déclaration sur la coopération transfrontalière franco-allemande. Près de 400 personnes, représentants des Länder, des régions, des collectivités territoriales et des acteurs économiques, sociaux et culturels, étaient ainsi réunis au Centre Pompidou-Metz afin d'établir le bilan de cette coopération et de fixer une nouvelle feuille de route. Deux ans après la déclaration de Sarrebruck de juillet 2013, le bilan est très positif avec la création d'une première agence franco-allemande pour l'emploi à Kehl, de services de placements transfrontaliers des deux côtés de la frontière, de sections franco-allemandes dans des lycées professionnels, la fin de la double imposition des retraités frontaliers, la conclusion d'accords relatifs à la formation professionnelle transfrontalière ou encore la réalisation d'un tramway Strasbourg-Kehl. Harlem Désir et Michael Roth ont affirmé leur volonté commune d'aller plus loin encore dans les domaines de l'emploi, de l'apprentissage mais aussi de la mobilité des étudiants et des apprentis. Un nouvel agenda a donc été arrêté par cette déclaration qui s'étendra à la coopération universitaire, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, la coopération en matière de transport, d'énergie, d'environnement. Nos deux pays affirment aussi vouloir travailler sur des projets liés à l'intégration sociale, au sport, à la culture, à la coopération sanitaire ou encore au domaine de la police. Avec à la clé des projets concrets concernant la vie de tous les jours des citoyens et citoyennes, comme la coopération entre Pôle emploi et la Bundesagentur für Arbeit pour envisager la création d'une 2^{ème} agence franco-allemande en Alsace, l'ouverture de nouvelles filières franco-allemandes dans les lycées professionnels dans le secteur de l'automobile, le soutien au projet de « Campus européen » entre les universités de Fribourg, Karlsruhe, Strasbourg, Mulhouse et Bâle, la convention de coopération Moselle-Sarre pour optimiser l'offre de soin de part et d'autre de la frontière ou encore l'approfondissement de notre coopération pour faire face aux nouvelles formes de criminalité transfrontalière. L'Alsace et la Lorraine sont ainsi emblématiques de cette Europe des projets qui ne se construit pas seulement à Bruxelles mais aussi et surtout dans nos territoires.

UKRAINE

Matthias Fekl s'est rendu mardi juillet en Ukraine avec une délégation d'entreprises françaises. M. Fekl a évoqué avec M. Hennadyi Zoubko, premier vice-Premier ministre, l'organisation en 2016 de la commission économique mixte franco-ukrainienne. Il a rencontré également M. Aivaras Abromavivičius, ministre du développement économique et du commerce, M. Volodymir Demtchychyne, ministre de l'énergie et M. Andryi Pivovarsky, ministre des infrastructures. **Il a présenté à ses interlocuteurs les qualités de l'offre française dans des secteurs stratégiques pour le développement de l'Ukraine comme les transports, l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique.** M. Fekl a discuté avec M. Vitali Klitchko, maire de Kiev, des projets menés par la France et les opérateurs économiques français dans la capitale ukrainienne. Il s'est entretenu avec des parlementaires pour faire le point sur les réformes structurelles en cours. Il a rencontré enfin des entreprises françaises implantées en Ukraine et des représentants de la communauté française.

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84

Questions d'actualité, c'est : du lundi au vendredi, un maximum d'informations sur l'ensemble de l'action gouvernementale. En complément de l'Essentiel.